



CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
MARDI 16 JUIN 2020 À 18H
EN VISIO-CONFÉRENCE

Cher.e.s adhérent.e.s,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une Assemblée Générale Extraordinaire de la FéRue, Fédération des Arts de la Rue en Île-de-France, qui se tiendra **mardi 16 juin à 18h.**

Cette Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour délibérer des modifications statutaires de la FéRue.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 et compte tenu des dispositions applicables en matière de rassemblements publics et de distanciation sociale, il est apparu invisable de tenir cette assemblée générale dans le mode « présentiel » habituel. De façon exceptionnelle et ainsi que le prévoient les dispositions figurant dans l'ordonnance du 25 mars 2020¹, cette assemblée générale extraordinaire se tiendra par zoom.

Pour la rejoindre voici le lien : <https://us02web.zoom.us/j/85728880428>

- ID de réunion : 857 2888 0428

L'Assemblée Générale est ouverte à l'ensemble des professionnels et sympathisants des arts de la rue.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Présentation des modifications statutaires et délibération.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VERSÉ VOTRE COTISATION 2020, ET POUR FACILITER LE COMPTAGE DES VOTES ET L'ORGANISATION DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, MERCI DE RENOUELER VOTRE ADHÉSION LE 14 JUIN AU PLUS TARD. IL EST POSSIBLE DE PROCÉDER PAR VIREMENT SUR LE COMPTE DE LA FÉRUE (RIB CI-DESSOUS), OU DE LE FAIRE EN LIGNE : [HTTPS://WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/FEDERATION-NATIONALE-DES-ARTS-DE-LA-RUE/ADHESIONS/ADHESION-2020-Y-COMPRIS-A-VOTRE-FEDERATION-REGIONALE](https://www.helloasso.com/associations/federation-nationale-des-arts-de-la-rue/adhesions/adhesion-2020-y-compris-a-votre-federation-regionale)

RAPPEL DES MONTANTS :

Cotisations individuelles : 55 euros ou 25 euros pour les personnes non imposables. Cotisations structures : 1/1000ème du budget avec plancher de 55 euros et plafond de 1000 euros. Chèques à l'ordre de la Fédération des arts de la rue IDF.

IL VOUS EST POSSIBLE DE VOTER PAR PROCURATION SUR LES DÉCISIONS QUI SERONT PRISES LORS DE L'AG EN REMETTANT LE FORMULAIRE CI-DESSOUS À LA PERSONNE QUI REÇOIT VOTRE DÉLÉGATION DE VOTE.

Comptant sur votre présence, et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information !

- PROCURATION -

*Attention ! Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote **et** à envoyer par mail à la FéRue (coordination@ferue.org) (**3 procurations maximum par personne**). Merci de vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation 2020 ainsi que la personne qui vous représente.*

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné(é) :

Prénom : **Nom** :

Donne pouvoir à :

Prénom : **Nom** :

De voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2019.

// c/o Maison des réseaux artistiques et culturels //
221, rue de Belleville 75019 Paris // + 33 1 56 98 12 41 //
+ 33 6 30 23 98 81 //
ferue.org



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Titulaire du compte

FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ILE DE FRANCE
221 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS

// RIB //

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Domiciliation
10278	06049	00020335701	05	CCM PARIS 19 PL DES FETES

// IBAN //

FR76 1027 8060 4900 0203 - CMCIFR2A

// c/o Maison des réseaux
artistiques et culturels //
221, rue de Belleville 75019
Paris // + 33 1 56 98 12 41 //
+ 33 6 30 23 98 81 //
ferue.org